



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre  
Affaire suivie par :  
Mme Bénédicte RECORD  
tel.:05 62 91 30 05  
courriel : benedicte.record@hautes-pyrenees.gouv.fr

Bagnères-de-Bigorre, le 19 mars 2024

La sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre

à

Madame Armelle JULIAN  
Responsable du Pôle Environnement et  
Procédures Publiques

**OBJET :** Dossier EP captage lac d'Oncet – Hôtellerie des Laquets

La sous-préfecture de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre n'émet aucune observation au regard du code de l'environnement, à l'arrêté préfectoral modificatif de l'arrêté n°65-2020-01-10-003 du 10 janvier 2020 portant autorisation de prélèvement et d'utilisation d'eau pour la consommation humaine et déclarant d'utilité publique le prélèvement dans le captage d'eau du lac d'Oncet et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit du Syndicat Mixte pour la Valorisation Touristique (SMVT) du Pic du Midi.

Clarisse MOYNIER